



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E63461

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2025

ÉDITÉ LE 31/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/2003
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 10/04/2013
124 500

Raison sociale : CONFORT CHAUFFAGE SANITAIRE CRESPIN
Sigle : C.C.S. CRESPIN
36 AVENUE HENRI DELUC
24330 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX 2003 B 351

Téléphone : 05 53 53 23 27
Portable : Fax : 05 53 54 56 66

Siret : 451 098 040 00038

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6108629

Site Internet : www.ccs-crespin.fr
E-mail : contact@ccs-crespin.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
SWISSLIFE AB 011167267

Responsabilité légale :
CRESPIN FRÉDÉRIC PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
SWISSLIFE AB 011167266

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	05/05/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.